



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°14

Page 1 sur 4

Réunion du 14 mai 2025

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : : Mme DELORT Catherine. Mrs. BARIS Jean François. REPENTIN Eric.

Excusés : Mme DUTHIN Patricia. Mrs. FERCHAUD Philippe. KOUROGHLI Jamel

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

FUTSAL PLAYDOWNS – (amende 60 €) : amende doublée les 3 dernières journées

SPORTING ROYAN 1 - match n° 53336304 du 14/05/2025 (1er forfait)

U19 INTER DISTRICT – (amende 40 €) : amende doublée les 3 dernières journées

MERPINS AS 3 - match n° 29000870 du 03/05/2025 (1er forfait)

U16-U18 F A11 – (amende 20 €) :

RUFFECOIS STADE 1 - match n° 29940438 du 08/05/2025 (2^{ème} forfait)

LA ROCHELLE ES 1 - match n° 29940468 du 10/05/2025 (2^{ème} forfait) **amende doublée les 3 dernières journées = 40 euros.**

U14-U15 F A8 – (amende 40 €) : amende doublée les 3 dernières journées

ENT AS BAIE 2 / CAP AUNIS 2 - match n° 29723620 du 10/05/2025 (1er forfait)

U12-U13 F A8 – (amende 40 €) : amende doublée les 3 dernières journées

ALLIANCE FOOT 3B 1 - match n° 53064239 du 14/05/2025 (2^{ème} forfait)

FORFAITS GÉNÉRAUX

U16-U18 F A11 – (amende 52 €) : amende doublée les 3 dernières journées

RUFFECOIS STADE 1

FEUILLES DE PLATEAUX ET FEUILLES DE JONGLAGES EN RETARD

U12 – U13 (amende 20 €) :

FONTCOUVERTE FC 2 (feuille de jonglage non faite)



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°14

Page 2 sur 4

U10 – U11 (amende 20 €) : Plateaux du 05/04/2025 et du 12/04/2025

LA ROCHELLE ES (X3) – DOMPIERRE STE SOULLE (X3) – CANTON AUNIS – ENT ST SORNIN – FC NORD 17 (X2) – CANTON DE COURCON – ROCHEFORT (X2) – FONTCOUVERTE - AS VERINOISE (X2) – AUNIS Avenir FC – A.S.S. PORTUGAIS LA ROCHELLE – AV DE MATHA – ST ROGATIEN (X2) – AS CHADENAC JARNAC MARIGNAC – U.S AIGREFEUILLE (X2) – OLÉRON FC – GROUPEMENT DE JEUNES SAINTONGE ESTUAIRE 1 – ETOILE MARITIME (X2) – E.S THENACAISE.

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION D'APPEL

Match n° 28863653 du 09/03/2025 en D3 POULE C SEUDRE OCEAN FC 2 – SOUBISE PORT DES BARQUES 1 :

Dossier traité par la Commission d'Appel dans le PV n° 6 du 31/03/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➡ La Commission d'Appel décide de reformer la décision de première instance.
- ➡ Donne le gain de la rencontre à **SOUBISE PORT DES BARQUES** sur le score de 3 buts à 0.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour application.

La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la Commission d'Appel.

Match n° 28703007 du 16/02/2025 en D3 POULE B RETHAIS FC 2 – CHANIERES AS 1 :

Dossier traité par la Commission d'Appel dans le PV n° 6 du 31/03/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➡ La Commission d'Appel décide de reformer la décision de première instance.
- ➡ Le résultat de la rencontre **FC RETHAIS / CHANIERES LES GONDS** est confirmé.
- ➡ **Le FC RETHAIS** est rétabli dans ses droits.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour application.

La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la Commission d'Appel.

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match n° 30160126 du 04/04/2025 en CRITERIUM SENIORS A8 POULE B PORTES OCÉAN 17 FC 1 – ARVERT FOOT 1 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n° 41 du 30/04/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➡ La Commission de discipline décide de sanctionner le club de **PORTES OCÉAN 17** de la perte du match, sur le score de 0/3, perte d'un point au classement.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour homologation.

La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la Commission de discipline.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°14

Page 3 sur 4

Match n° 28703552 du 06/04/2025 en D4 POULE B ROCHEFORT FC 3 – ESAB 96 FC 1 :

Dossier traité par la Commission de discipline le 14/05/2025. :

- ➡ Suite au relevé de décision notifié aux clubs, le match devra être rejoué à huis clos.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour homologation.

La commission des Championnats Coupes et Challenges décide de faire rejouer le match le mercredi 21/05/2025 à 20h30.

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

RÉSERVES – RÉCLAMATIONS

Match n° 28701536 du 20/04/2025 en D2 POULE A AUNIS AVENIR FC 2 – ST CHRISTOPHE 17 AS 1 :

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°14 du 30/04/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➡ La Commission litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain (4-2) en faveur du Club de **AUNIS AVENIR FC 2.**

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 28702109 du 19/04/2025 en D2 POULE B THENACAISE ES 1 – ST PALAIS SPORT FOOT 2 :

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°14 du 30/04/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➡ La Commission litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain (0-3) en faveur du Club de **ST PALAIS SPORT FOOT 2.**

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 53307293 du 27/04/2025 en CHALLENGE DES RÉSERVES ST PALAIS SPORT FOOT 3 – ST GEORGES DES COTEAUX 2 :

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°14 du 30/04/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➡ La Commission litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain (0-3) en faveur du Club de **ST GEORGES DES COTEAUX 2.**

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°14

Page 4 sur 4

Match n° 53307343 du 27/04/2025 en CHALLENGE CHARENTE MARITIME LA ROCHELLE ACS 1 – MATHA AVENIR 2 :

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°14 du 30/04/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➡ La Commission litiges et contentieux donne match perdu au Club de **MATHA AVENIR 2**. Le Club de **LA ROCHELLE ACS** reste qualifié pour la suite de la compétition.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

MODIFICATIONS DATES ET HEURES

VÉTÉRANS – (amende 12 €) :

CHANIERIS/LES GONDS 2 – MATHA AVENIR 4 -TONNACQUOISE LUSSANTAISE 3 – TRIZAY CS 3 - ENT LA SOIE/NACHAMPS 2 – ST GENIS DE SAINTONGE 4.

La prochaine réunion aura lieu lundi 2 juin 2025 à 17h45

Le Président,
Jérôme BOUQUET

La secrétaire de séance,
Catherine DELORT